



## CONSEIL DE QUARTIER DE BELLEVILLE

Le conseil de quartier de Belleville dans le 20<sup>e</sup> arrondissement s'implique depuis 1995 pour le cadre de vie dans le quartier et alentour. Il a participé activement à la révision du PLU de 2006. Par ces actions il contribue à développer les activités avec et au service des habitants (économie sociale et solidaire, artisanat, ateliers d'artistes). Il défend un urbanisme à échelle humaine qui intègre les populations les plus diverses, socialement, culturellement, ...

## BELLEVILLE ACTIVE ET SOLIDAIRE, AU CŒUR D'UNE VILLE QUI RESPIRE

**Dans son diagnostic territorial, l'APUR souligne que la pollution de l'air et les nuisances sonores, sont considérées aujourd'hui comme les deux premiers risques environnementaux à Paris**, la quantité de particules fines dans l'air (comme les PM2.5 et PM10) faisant partie des indicateurs les plus problématiques. Les Conseils de quartier du 20<sup>e</sup>, alertés depuis de nombreuses années sur les enjeux de santé publique ont lancé en 2017 le projet « Respirons mieux dans le 20<sup>e</sup> », qu'ils ont mis en œuvre dans le cadre du Budget participatif, l'objectif étant de sensibiliser et d'informer sur la qualité de l'air. Avec l'appui de chercheurs et experts, les équipes ont entrepris des actions de sciences participatives par des mesures de la pollution avec des capteurs du marché, puis auto-construits dans le cadre d'ateliers. En 2020, l'association « Respirons mieux dans la ville », issue de ce projet a initié un projet regroupé dans « Luttons contre toutes les pollutions » et s'est associé au projet « Ecorçair ».

**Toujours selon l'APUR, les activités économiques sont moins nombreuses dans le 20<sup>e</sup> qu'à Paris, mais un tissu artisanal et industriel qui reste présent** (notamment à Belleville !).

En 2015 le quartier de Belleville s'est mobilisé pour sauvegarder une des dernières métalleries de Paris. Le Conseil de quartier Belleville a lancé en 2016 les Journées de l'Artisanat à Belleville, dans le but de créer un pôle d'activité artisanale en lien étroit avec les activités artisanales, artistiques et de petite industrie existantes à Belleville, valoriser les savoir-faire, favoriser les synergies autour de la métallerie et développer une dynamique dans le quartier de Belleville. Déployer l'activité économique de ce secteur permettra également de renforcer le lien social.

### + CONTACT

Nom acteur : Jacques BUISSON

Adresse : 16 rue de PALI KAO 75020 Paris

Téléphone : 06 84 24 51 74

Mail : conseil.belleville@gmail.com

## AXE 1 – UNE VILLE EN TRANSITION VERTUEUSE ET RÉSILIENTE

**1/ Renforcer la protection des espaces verts existants, ne plus permettre qu'ils puissent être déplacés dans le cadre de projets urbanistiques ou d'aménagement.**

**Les espaces verts doivent être sanctuarisés dans leur totalité. Il doit être interdit de construire dans ces espaces. Tout espace construit dans ces espaces sans autorisation devra être détruit.**

**2/ Augmenter le nombre d'Espaces végétalisés protégés (arbres, espaces verts...).**

**Tout espace en cœur d'îlot doit être désimperméabilisé et végétalisé. Chaque quartier devrait bénéficier d'espaces végétalisés protégés conséquents.**

**3/ Limiter l'imperméabilisation des sols et augmenter dans les projets de construction les taux des surfaces d'espaces libres à la parcelle.**

**Dans le contexte actuel, aucune imperméabilisation des sols ne doit être autorisée, pour maintenir les îlots de fraîcheur dont la ville manque cruellement. Paris doit être déminéralisée et développer les espaces libres de pleine terre.**

**4/ Favoriser les mobilités décarbonées (augmentation de la taille des locaux vélos, bornes de recharges pour véhicules électriques).**

**La pratique du vélo ne se développera encore qu'avec plus de pistes cyclables protégées, la multiplication des zones sans voitures et une plus grande sécurité de leur stationnement. Les circulations piétonnes doivent être renforcées et les obstacles (panneaux publicitaires, extension de terrasse, ...) supprimés de l'espace public.**

**5/ Inciter à la construction faiblement carbonée (matériaux bio et géosourcés).**

**Tous les matériaux nécessitant de l'extraction devraient être prohibés. Tous les produits polluants dangereux doivent être exclus pour préserver la qualité de l'environnement et protéger la santé des constructeurs et des habitants.**

**6/ Encadrer l'installation de dispositifs de climatisation individuels.**

**Dans la perspective d'une augmentation des températures et principalement dans la ville dense, l'utilisation de systèmes de climatisation avec fort impact sur le climat mais également sur l'augmentation de la chaleur alentour doit être limitée aux personnes les plus fragiles. Il en va de l'adaptation de la ville au changement climatique.**

**7/ Aller au-delà de la Réglementation énergétique nationale et installer des solutions de productions d'énergies renouvelables à l'échelle des bâtiments (panneaux photovoltaïques, géothermie...).**

**Maximiser là où c'est possible l'implantation d'énergies renouvelables.**

**8/ Conformément au Code de l'urbanisme, prendre en compte les études d'impact santé pour les projets de grande envergure.**

**Tous les projets, même de petite taille, doivent prendre en compte les impacts sur la santé.**

**Pollution de l'air : mesures de contrôle à intégrer au PLU**

**Nuisances sonores (transports et voisinage): mesures de contrôle également à intégrer.**

**Donnez votre avis sur les évolutions réglementaires proposées et les OAP thématiques pour faire de Paris une ville en transition vertueuse et résiliente :**

**La biodiversité doit être étendue et la lutte contre le changement climatique renforcée et privilégiée.**

**A Belleville, l'habitat faubourien est une richesse pour le quartier : les tissus de petites échelles, les bâtiments avec des alignements différents et des orientations diverses, les cours avec une mixité d'activités à conserver.**

**Les sous-sols sont très fragiles dans certains secteurs. Ils peuvent être encore plus fragilisés par les détournements de circulation d'eau provoqués par des aménagements inconséquents : Prendre en compte les couches géologiques et des Aqueducs de Belleville . Une étude d'impact est obligatoire avant toute nouvelle construction.**

**Les nouvelles constructions doivent réduire l'emprise sur les sols.**

**La Ville du quart d'heure sur la colline de Belleville doit permettre de rapprocher les services des habitants.**

**La libération de l'espace public de la circulation automobile doit profiter réellement au bien commun. Des bancs (ou des assises si ce n'est possible) doivent être installés pour permettre des pauses régulièrement lors de déplacements piétons.**

**Belleville est tourné vers les arrondissements alentours mais aussi par ses activités avec les villes voisines de l'est métropolitain.**

## AXE 2 – UNE VILLE POUR TOU.TE.S, PRODUCTIVE ET SOLIDAIRE

### Donnez votre avis sur les 7 actions clés suivantes :

Voir l'avant-projet page 43 à télécharger sur [idee.paris.fr](http://idee.paris.fr)

**1/ Promouvoir la réalisation de logements, notamment en favorisant la surélévation « à usage d'habitation » (maximum un niveau supplémentaire).**

*La ville est déjà extrêmement dense, l'habitat bellevillois présente des avantages par sa diversité d'échelle à préserver, la réalisation de logements ne peut être une « réponse à tout ».*

**2/ Obliger la création de logements dans les projets de bureaux en secteur déficitaire...).**

*Aucune construction de nouveaux bâtiments pour bureau. Si un secteur est considéré déficitaire, la question devra être soumise à une large concertation pour évaluer la part nécessaire de bureaux.*

*Dans de l'existant, il faut privilégier l'habitat et l'activité de proximité accessible à tou.te.s.*

**3/ Favoriser la mixité sociale en créant de nouveaux emplacements réservés pour les logements sociaux et en abaissant le seuil d'obligation de logements sociaux de 800m<sup>2</sup> à 500m<sup>2</sup> pour les projets situés dans des secteurs déficitaires en logements sociaux.**

*Dans les quartiers où il n'y a pas de déficit de bureau, le logement social doit être préservé, voire développé pour augmenter la part du social, meilleur garde-fou pour le montant des logements.*

**4/ Favoriser la mixité fonctionnelle en préservant les activités productives et promouvoir l'installation de nouvelles activités (économie sociale et solidaire, agriculture urbaine).**

*Les activités artisanales et l'économie sociale et solidaire doivent être développées en pied d'immeubles, en lien, en amont, sur étude des besoins avec les habitant-es pour les rez de chaussée.*

*Il est également essentiel de préserver les ateliers d'artistes.*

**5/ Renforcer les protections du commerce et de l'artisanat en protégeant les commerces culturels et en luttant contre les dark stores et les dark kitchens.**

**La protection du commerce et de l'artisanat permettra de privilégier des activités d'économie sociale et solidaire indispensables à la cohésion sociale. L'installation durable des artisan.e.s de fabrication locale et de commerçant.e.s de proximité (librairies, commerces du quotidien, merceries- drogueries ...) nécessite de règlementer la concentration d'un certain type d'activité qui génère de trop grandes inégalités de moyens et fait monter les prix (bar-restaurants, airbnb, grandes surfaces ...).**

**6/ Autoriser les activités et les équipements médicaux de proximité dans les linéaires de protection du commerce et de l'artisanat.**

**Dans un cadre de besoins locaux complémentaires et ouverts socialement à tous. La Ville doit œuvrer en priorité sur la prévention (moins de pollutions, moins de précarité) via des services et locaux collectifs.**

**Les équipements de santé sont peu nombreux dans le 20<sup>e</sup> et le taux de médecins généralistes est le plus faible de Paris. L'idée de mettre en place des activités et équipements médicaux de proximité dans le parc des locaux à préserver est à développer, notamment pour assurer l'information, la prévention et l'accompagnement. La lutte contre les pollutions, contre la « malbouffe » et contre la précarité est essentielle.**

**7/ Identifier de nouveaux lieux pour les équipements publics et la logistique urbaine.**

**Les lieux vacants, immeubles, appartements et locaux en pied d'immeuble doivent être identifiés et faire l'objet d'étude de redirection. Les écoles et les établissements publics inoccupés doivent pouvoir accueillir les collectifs d'habitant.e.s, d'artisans, de commerçants, d'artistes, les conseils citoyens et conseils de quartier, les chercheurs, urbanistes, jardini.er.ères, sociologues ou juristes qui peuvent apporter l'appui nécessaire à la construction d'une ville en partage résiliente.**

**Quand un service public abandonne des locaux du parc privé, la Ville doit préempter, pour les attribuer prioritairement à des équipements publics.**

**Pour exemple l'ancien Hôtel des Impôts a été transformé en hôtel touristique et l'ancien Rectorat est devenu un carrefour.**

**La logistique urbaine doit quant à elle être prioritairement redirigée vers les parkings souterrains des bailleurs, désormais largement désertés dans certains quartiers.**

## AXE 3 – UNE VILLE QUI VALORISE ET CONSIDÈRE SES IDENTITÉS URBAINES

### Donnez votre avis sur les 5 actions clés suivantes :

Voir l'avant-projet page 60 à télécharger sur [idee.paris.fr](http://idee.paris.fr)

**1/ Protéger et valoriser les identités de quartiers (hauteurs, façades...) et notamment identifier les tissus modernes remarquables.**

**Transmettre l'histoire des lieux, notamment dans les écoles et les bulletins d'information municipale**

**2/ Favoriser la cohérence esthétique des bâtiments : renforcer l'intégration des constructions dans leur environnement (notamment via les gabarits des constructions), encadrer l'installation de dispositifs de climatisation individuels...).**

**Réduire le bruitage aux environs des bâtiments : panneaux publicitaires, enseignes lumineuses, moteurs électriques et thermiques.**

**3/ Renforcer la protection du patrimoine bâti (bâtiments protégés) et naturel (bois, parcs...).**

**Il faut repérer les bâtiments en mauvais état. Des opérations d'amélioration de l'habitat privé ont permis d'éradiquer l'habitat insalubre dans le parc privé et nombre d'interventions publiques, notamment dans le quartier de Belleville, ont permis de réhabiliter des bâtiments anciens.**

**Préserver une architecture à échelle humaine est essentielle pour garantir une ville durable, en capacité de s'adapter.**

**Protéger les espaces végétalisés et les espèces existantes et créer en même temps des espaces désimperméabilisés à végétaliser en cœur d'îlot permettra de lutter contre les îlots de chaleur.**

**4/ Promouvoir une architecture bioclimatique : sobriété énergétique (construction bois...), logements traversants, jardins d'hiver ou création d'espaces extérieurs, accessibilité des toits...**

**La construction écologique, avec des matériaux à faible impact sur le climat et la biodiversité, est un impératif pour limiter les émissions de gaz à effet de serre.**

**5/ Favoriser les projets de réhabilitation par rapport aux projets de démolition/reconstruction (en prévoyant des dispositions réglementaires incitatives).**

*La réhabilitation des bâtiments est à privilégier largement pour plusieurs raisons : le cadre de vie, le confort et la lutte contre le réchauffement climatique.*

**Donnez votre avis sur les évolutions règlementaires proposées et les OAP thématiques pour faire de Paris une ville qui valorise et considère ses identités urbaines :**

## LES PRESCRIPTIONS LOCALISÉES

*Consultez la carte des prescriptions localisées et les emplacements réservés déjà présents dans le règlement en vigueur, complétés par les nouveautés du règlement en cours d'élaboration sur [idee.paris.fr](http://idee.paris.fr).*

**Vous souhaitez réagir aux prescriptions localisées proposées ou que plus de parcelles soient protégées ou réservées : complétez le tableau Excel, joint à ce cahier d'acteur, proposé en téléchargement sur [idee.paris.fr](http://idee.paris.fr).**

## LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP) SECTORIELLES

*Consultez la liste des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielles disponibles sur [idee.paris.fr](http://idee.paris.fr).*

**Donnez votre avis sur les OAP sectorielles :**

OAP sectorielle concernée :

Contribution :

## LES EXTERNALITÉS POSITIVES

*Avancée majeure pour ce PLU bioclimatique, un nouveau système, appelé dispositif des « externalités positives », vise à autoriser les projets architecturaux et urbains considérés comme particulièrement innovants et résilients car ils produisent des bénéfices sur leur environnement urbain grâce à un effort supplémentaire sur des critères vertueux comme la biodiversité et l'environnement, la sobriété énergétique. Tout projet devrait ainsi dépasser un seuil de performance sur trois des neuf critères d'évaluation pour obtenir un permis de construire.*

### Donnez votre avis sur la proposition de dispositif des externalités positives :

Contribution :

***Les « externalités positives » sont un mauvais système qui risque de diminuer la qualité des aménagements et de faire passer le PLU à côté de ses objectifs.***

---